

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 A 14 H 30

Présents :

Mme Marie-Josée ASSIÉ

Directrice du CIDFF

M. Yannick BOUBÉE

Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental - maire d'Aureilhan

M. Sylver BOUDRIE

Représentant locataires CNL

Mme Marie-Henriette CABANNE

Adjointe au maire de Lourdes

Mme Anne COLAT-PARROS

Directrice de l'ADIL

Mme Nicole DARRIEUTORT

Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères

M. Vincent DEDIEU

Directeur du CAUE

M. Patrick DELAPORTE

Représentant la CFDT

M. Manuel ESPEJO

Représentant CAF

M. Jean GLAVANY

Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre

M. Laurent HECHES

Représentant locataires CLCV

M. Laurent LAGES

Vice-Président du Conseil Départemental - Conseiller Municipal de

Lannemezan

M. David LARRAZABAL

Conseiller Départemental - Conseiller Municipal délégué de Tarbes

M. Raymond LATORRE

Représentant CGT

M. Ange MUR

Représentant l'UDAF, maire de Jarret

Mme Sylvie PORTEJOIE

Mme Claudine RIVALETTO

Représentante locataires INDECOSA-CGT 2^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat

Mme Virginie SIANI-WEMBOU

Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes

Représentés :

M. Raphaël AGRAZ

Représentant locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE

M. Bruno LARROUX

Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme a donné pouvoir à M.

LARRAZABAL

M. Didier PLANTÉ

Représentant PG Invest a donné pouvoir à M. BOUBÉE

M. Frédéric RÉ

Vice-Président du Conseil Départemental - Maire de Lahitte-Toupière a

donné pouvoir à M. GLAVANY

Mme Isabelle RICARD

Représentante du groupe ACTION LOGEMENT a donné pouvoir à M.

DELAPORTE

Absente:

Mme Yoanna LAJOURNADE

Secrétaire du Comité Sociale et Economique

Assistaient à cette réunion :

M. Pascal HAURINE

Chef service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant

Monsieur le Préfet

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT

Directeur Général de l'OPH 65

Mme Mireille LAGOFUN

Responsable Comptabilité Finances OPH 65

Mme Roseline DESTARAC

Responsable adjointe Comptabilité Finances OPH 65

Mme Joëlle DENECHAUD

Assistante du directeur général OPH 65, secrétaire de séance

TENUE DES INSTANCES DU CONSEIL ET DU BUREAU EN FORMAT MIXTE

Rappel des textes

Extrait du décret n° 2019-462 du 16 mai 2019 issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018 modifiant l'article R. 421-13 du CCH :

« La participation des administrateurs aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et leur identification satisfont aux conditions fixées par les dispositions des articles R. 225-21 et R. 225-23 du Code de Commerce, pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent chapitre. Lorsque le conseil est réuni pour l'approbation des comptes de l'office, la participation des administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne peut être prise en compte dans le calcul du quorum et de la majorité. Le règlement intérieur peut limiter la nature des décisions pouvant être prises lors d'une réunion tenue dans ces conditions et prévoir les modalités selon lesquelles un nombre déterminé d'administrateurs peut s'y opposer. »

Historique

Depuis la publication de ce décret issu de la loi ELAN, il est possible de recourir aux technologies de communication à distance pour la tenue des réunions du Conseil d'Administration des Offices Publics de l'Habitat.

En application de ce décret et suite à la crise sanitaire du COVID-19, les membres du Conseil d'Administration de l'Office ont voté à l'unanimité, lors de la réunion du 16 octobre 2020, la possibilité de recourir à la dématérialisation et la mise en place des instances collégiales lorsque les restrictions gouvernementales ne permettaient pas la tenue des réunions en présentielle.

Besoin

L'agilité en matière de gouvernance dont doit bénéficier l'OPH 65 pour mener à bien sa mission de service public nécessite, qu'aujourd'hui ,les administrateurs qui le souhaitent, puissent participer à distance aux instances de l'Office.

Il est donc proposé, aux membres du Conseil d'Administration, d'étendre de façon pérenne, pour les administrateurs qui le souhaitent, la possibilité de participer au réunions du Conseil et du Bureau par visioconférence ou de télécommunication.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Il est toutefois rappelé que la participation aux réunions en présentiel doit être privilégiée autant que possible.

